



AQUAMUROS 2026

Courses de nage en eau libre

Règlement sportif des épreuves d'animation

Course Kids Max Aventure

Course AquaDuo

Préambule :

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement sportif à tout moment et notamment en fonction des normes sanitaires et des obligations ou directives édictées par les autorités compétentes. Veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'événement : www.saintmalonatation.fr/aquamuros

Article 1: Organisation

L'association Saint-Malo Natation et l'association Dinan Natation Sauvetage sont les organisatrices de l'événement sportif dénommé «AQUAMUROS 2026» consistant en plusieurs courses de nage en Eau Libre, dont certaines font partie des épreuves officielles de la Coupe de Bretagne d'Eau Libre 2026 de la Ligue de Bretagne de Natation.

Article 2: Lieu et date

La manifestation se déroulera à Saint-Malo le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026.

Course AquaDuo : le samedi 19 septembre à 14h00, Plage de l'Eventail.

Course Kids Aventure : le samedi 19 septembre à 16h30, Plage de Bon Secours

Article 3: Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent à partir du 1^{er} juin 2026 dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait directement sur la plate-forme en ligne: <https://www.helloasso.com/> accessible par le site : <https://www.saintmalonatation.fr/aquamuros>

Article 4: Âge limite

AquaDuo : nageurs de 10 à 80 ans.

Kids Aventure : nageurs de 4 à 10 ans



Tous les mineurs doivent être accompagnés par un majeur responsable. Celui-ci sera tenu de s'assurer de la bonne information relative à leur mineur (données communiquées, présentation des documents d'identité, certificat médical si nécessaire et autorisation parentale).

Article 5 : Remboursement

En cas de désistement de la part d'un nageur ou d'annulation pour des raisons météorologiques ou autres, aucun remboursement ne sera effectué, y compris pour raison médicale.

Article 6: Réunion technique

Tous les nageurs doivent assister au briefing qui aura lieu sur le site de la course 30 minutes avant la course.

Article 7: Départ et arrivée de la course

Le départ a lieu sur la plage, en ligne, à l'endroit indiqué par le Directeur de course. Il n'y a pas de faux départ. Le non-respect des instructions du Directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

En fonction du nombre de participants, des départs décalés pourront être mis en place. Départs par vagues de 30 à 40 participants.

L'arrivée pourra se faire en sortie d'eau sur le sable.

Pour l'arrivée de la course AquaDuo, les binômes devront franchir la ligne d'arrivée main dans la main.

Article 8: Aptitude physique

Le Comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un nageur qui n'est manifestement pas en état d'effectuer une course. Le médecin du Comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Article 9 : Réglementation

Le port d'une combinaison néoprène ou d'un maillot de bain est laissé à la libre appréciation du participant.



Pour la course AquaDuo, le port d'un déguisement est encouragé, cependant il ne doit pas entraver la sécurité du nageur et des autres participants. Le cas échéant, les organisateurs peuvent vous demander de le retirer pour des raisons de sécurité.

Le port du bonnet est obligatoire.

Pour la course Kids Aventure, le bonnet sera fourni par l'organisateur.

Pour la course AquaDuo, les binômes devront s'équiper de bonnets similaires non fournis par l'organisateur.

Pour les courses Kids Aventure et AquaDuo : Tout matériel favorisant la flottaison (brassards, bouées, ceintures, frites,...) et la respiration (tuba) est autorisé . Tout matériel pouvant blesser les autres participants est interdit (palmes, plaquettes,...).

Pour des raisons de sécurité :

- Les ongles des mains et des pieds devront être coupés.
- Les montres et les bijoux ne sont pas autorisés.

Article 10:Parcours

Les parcours seront matérialisés par des bouées et décrits lors du briefing d'avant-course.

Article 11:Sécurité

Un dispositif de sécurité adapté encadrera les participants

La sécurité sera assurée par des bateaux moteurs (pour la course aquaDuo), des kayaks et/ou des sauveteurs placés à différents endroits du parcours.

Un médecin et une équipe de secouristes seront à disposition des nageurs pour tout problème avant, pendant et après la course.

La circulation de bateaux extérieurs est autorisée, en dehors du périmètre de sécurité défini par les sauveteurs ou les autorités maritimes, durant les courses.

Article 12: Annulation et changement de la course

Le Comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, de reporter les horaires de l'événement, d'arrêter l'événement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision de l'organisateur. Il ne saurait être tenu pour



responsable de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'événement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par le Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité

administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne pourra être sollicitée auprès de l'organisation.

Article 13: Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 14: Récompenses

Une remise des récompenses sera effectuée à l'issue de la course.

Pour la course Kids Aventure : Un bonnet AQUAMUROS, un goûter et une récompense pour chaque enfant participant.

Pour la course AquaDuo, 4 catégories seront récompensées :

- Le binôme le plus jeune à l'addition des âges de deux participants.
- Le binôme le plus âgé à l'addition des âges des deux participants.
- Le binôme avec l'écart d'âge le plus important entre les deux participants.
- Le Prix spécial du Jury pour le plus beau déguisement – choix au libre arbitre des organisateurs.

Article 15: Après-course

Des toilettes seront disponibles à proximité de l'aire d'arrivée. Vous y trouverez également la possibilité de vous restaurer.

Article 16: Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 17: Stationnement



Le jour de la compétition, dans la mesure où elle intervient en ville, il appartient aux participants de stationner leurs véhicules dans les parkings autorisés ou dans les rues adjacentes en respectant la signalisation à cet effet.

Article 18: Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course et de ramasser ses déchets.

https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-11/fiche_nageur_eco_responsable.pdf

Article 19: Respect des consignes

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation sous peine d'exclusion.